

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 novembre 2004
(convocation du 5 novembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Novembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. FREYGEFOND Ludovic à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. DESSERTINE Laurence à M. BANNEL Jean-Didier (à partir de 09h45)	M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques	M. MARTIN Hugues à M. BOCCHIO Claude (à partir de 09 H 45)
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel	Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan	M. POIGNONEC Michel à M. REBIERE André
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. PONS Henri	M. PUJOL Patrick à M. BRON Jean-Charles
Mme. FAYET Véronique à Mme. TOUTON Elisabeth	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 11 h 45)

LA SEANCE EST OUVERTE

**MERIGNAC- Résidence les Pins - Opération de renouvellement urbain -
Echange parcellaire sans soulte entre la Communauté Urbaine et l'OPAC
"Gironde Habitat" - Autorisations - Décision -**

Monsieur BAUDRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain intéressant la résidence « Les Pins » à MERIGNAC gérée par l'OPAC « GIRONDE HABITAT », la Communauté Urbaine de Bordeaux et GIRONDE HABITAT souhaitent procéder à un échange parcellaire afin de permettre la réalisation du projet de recomposition urbaine envisagé.

GIRONDE HABITAT doit en effet pouvoir disposer d'emprises foncières déclassées du domaine public communautaire, qui correspondent actuellement à des voiries et des parkings de la résidence Les Pins, pour une superficie totale d'environ 10 312 m², et qui sont situées rues Pierre Loti, Paul Valéry, Roger Grandcamp, des Maquis (partie), avenues Norbert Moussard, du Maréchal Lyautey, du 8 mai 1945 (partie), square Roger Gramcamp, place du Vercors.

Parallèlement, l'Etablissement communautaire doit obtenir la maîtrise foncière d'emprises appartenant à GIRONDE HABITAT, afin de créer les voies nouvelles de ce programme immobilier pour une surface totale d'environ 10 993 m².

Compte tenu de la relative équivalence des superficies concernées et du caractère d'intérêt général de l'opération envisagée, les deux propriétaires souhaitent procéder à leurs transactions foncières par voie d'échange parcellaire sans soulte.

La Direction des Services Fiscaux de la Gironde a estimé, dans son communiqué en date du 30 août 2004, les emprises cédées par la Communauté Urbaine à 206 240 euros et celles cédées par GIRONDE HABITAT à 219 860 euros sur la base de 20 euros le m².

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à procéder à un échange parcellaire sans soulte avec l'OPAC GIRONDE HABITAT dans le cadre de l'opération de démolition et de reconstruction de la résidence « Les Pins » à MERIGNAC, portant sur des emprises déclassées du domaine public communautaire, cadastrées section AN n° 88p, 89p, et 90p pour une superficie totale d'environ 10 312 m² à céder à l'OPAC GIRONDE HABITAT qui cède en contrepartie à la Communauté Urbaine de Bordeaux les emprises foncières cadastrées section AN n° 11p, 65p, 66p, 68p, 70p, 73p, 75p, 77p, 80p, 82p, 83p, 84p et 86p, pour une surface totale d'environ 10 993 m².

- à signer l'acte et tous documents se rapportant à cet échange foncier.

B - DECIDER

Que les frais résultant de cette transaction seront pris en charge par l'OPAC GIRONDE HABITAT en sa qualité de demandeur et de bénéficiaire du présent transfert foncier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 novembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
26 NOVEMBRE 2004**

M. BERNARD LABISTE

